

KA.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE D'ETAT CHARGE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

RECTIFICATIF

ANNEE 1963 - N° 343 /PR/MEFP-DP.I

SOMMAIRE :

Rectificatif.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Présenté par  
le Directeur  
du Personnel,

Rectificatif à l'article 6 du décret n°202/PR/MEFP.  
DP.I du 5 Mai 1962 portant détachement de M. AHOUANSOU  
Michel; Adjoint Technique Mécanicien Principal 3ème échelon  
du Cadre Supérieur A des Travaux Publics de la République  
du Cameroun.

Au lieu de

ARTICLE 6.- Le présent décret, qui aura effet pour compter  
de la date de prise de service ou de mise en route de  
l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel  
de la République du Dahomey -

ORIGINAL I  
PR 15  
JORD I  
MEFP I  
MTPTT 2  
FP I  
CCDN 5  
DP 2  
DI I  
Intéressé I

Lire

ARTICLE 6.- Le présent décret, qui a effet à compter du  
16 Mai 1966, lendemain du jour d'expiration du congé de  
l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Offi-  
ciel de la République du Dahomey ./-

PORTO-NOVO, le 20 JUILLET 1963

VU :  
Le Ministre d'Etat,  
Chargé de la Fonction Publique,

*[Signature]*  
OKE ASSOGBA.-

*[Signature]*  
H. M A G A.-

VU :  
Le Ministre des Travaux Publics,  
Transports et Télécommunications,

*[Signature]*  
V. GBAGUIDI.-